

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents: Mme CASIRIAIN Elena, M. Peio DACHAGUER, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean-François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Etaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. HEGUY Antton

A été nommé comme secrétaire de séance : M. MATEO Jean-François

Date convocation : 29 février 2024

Date d'affichage : 29 février 2024

DECISION N° 1 : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

(Nomenclature 4.1)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi d'un agent d'accueil et comptable polyvalent à temps non complet a été créé par délibération en date du 8 novembre 2022.

Souhaitant procéder à la nomination de l'agent au grade de rédacteur suite à son inscription sur la liste d'aptitude afférente à ce grade, le Maire propose, de compléter cette délibération en associant le grade de rédacteur à cet emploi.

Le tableau des emplois serait modifié comme suit :

Emploi	Grades associés	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Agent d'accueil et comptable polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	1	20h hebdomadaire	Article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique
	Rédacteur	B			

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 05 mars 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN.



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 08 mars 2024

Et après transmission en sous-préfecture le 08 mars 2024

